

Présents : tous les membres du Conseil

En préséance, les élus ont été reçus dans les locaux de la bibliothèque par les animatrices qui ont présenté leur bilan et leurs projets.

1. Aides et subventions 2015

- Les subventions sont reconduites pour 28 € par enfants de plus de 6 ans pour les sorties pédagogiques scolaires et pour 30 € par mineurs licenciés auprès d'associations sportives ou culturelles du canton. Pour de nombreuses activités, Il est souligné, qu'en plus des aides directes, la commune met ses équipements à disposition des licenciés ou adhérents extérieurs à la commune.
- Pour les JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers), on se rapprochera des autres communes pour connaître l'aide qu'elles apportent, la commune continue à mettre sa salle à disposition.
- Foire : 1000 €
- Amis Haute-Rivoire : 2 000 € de fixe assurés et réexamen du supplément si besoin.
- CML (Cinéma des Monts du Lyonnais) : respect de l'engagement triennal pour le maintien du Cinéma Itinérant.
- CCAS : subvention d'équilibre à voir avec le budget.
Parmi toutes les demandes à caractère social, Le CCAS fera un arbitrage qui sera suivi par le conseil municipal.
- Pour la demande de la commission histoire qui travaille sur le livre "paroisse fidèles et prêtres », l'engagement de la commune se fera sur l'achat des livres.
- Les élèves du collège de St Laurent sont autorisés à faire une vente de crêpes le 19 février.
- La classe en 5 demande une participation pour le vin d'honneur. Comme d'habitude la commune prend à sa charge directe une partie des frais du vin d'honneur (commémoration du 8 mai concomitante)

2. Arbitrage pour les programmations budgétaires du budget général :

Les devis et les projections sont suffisamment avancés pour arrêter les choix suivants :

- a. Achat de deux chapiteaux confirmé dans une enveloppe maximale de 6 000 €. La mise à disposition sera gratuite pour les associations de haute-Rivoire, une participation sera demandée pour les particuliers et pour les associations extérieures. On confirme que l'ancien chapiteau sera détruit en raison de la non-conformité.
- b. Le contrat du chargé de mission est reconduit pour six mois jusqu'au 31 août 2015.
- c. Le remplacement d'un poteau incendie et la maintenance des structures de loisirs sont actés.
- d. L'achat du panneau lumineux est possible sur le reliquat de programme de la signalétique, une commission doit travailler sur ce projet.
- e. Les besoins de la bibliothèque sont acceptés et l'école sera dotée d'un lave-linge séchant.
- f. Accessibilité des bâtiments communaux, des commerces, des locaux et des salles privées recevant du public. La commune missionne le cabinet BJ URBA pour ses propres besoins et pour le cimetière, le maître d'œuvre assure la prestation dans son contrat. Les commerçants, concernés par la date butoir d'octobre 2015, seront informés, la fédération OSER a prévu une réunion au Château de Pluvy et peut aussi leur apporter une aide.
- g. Les lots du tènement de la Communauté de communes ont eu du succès puisque 8 sur 10 sont retenus par des artisans locaux. Les agencements et les accès sont en bonne voie. L'agencement du carrefour sera modifié pour faciliter les accès et les girations des camions.
- h. Suite à une grosse avarie sur le tracteur, les choix pour l'équipement des services techniques sont ajournés et seront conditionnés au coût de la réparation.

3. Exercice du droit de préemption :

En ce moment une vente en cœur de village se présente et le conseil municipal doit se positionner pour exercer son droit de préemption sur le non bâti seulement. Ce terrain offre une bonne possibilité d'aménagement et de liaisons avec le parc aux biches et le centre du village. Un élu demande le vote à bulletin secret. Par 14 bulletins pour et un bulletin blanc, l'acquisition est approuvée.

Dans le même esprit, au fur et à mesure que les terrains se libéreront dans des secteurs stratégiques, le droit de préemption sera exercé pour permettre des agencements futurs.

4. Elections cantonales : Les permanences sont programmées pour le 22 et le 29 mars 2015.

5. Commémoration : le cessez le feu du 19 mars sera célébré le 22 mars à 11 h 30 devant le monument.

6. CPI de Haute-Rivoire : à la tête de la caserne, le chef de corps des Pompiers a changé, c'est Monsieur Julien COTTANCIN qui remplace Monsieur Ludovic CASSAVECHIA.

7. Cimetière : le maître d'œuvre chargé du dossier du cimetière s'est engagé à rendre son étude économique pour le 10 mars, les chiffres seront connus avant le budget. Une réunion de la commission économique des bâtiments débattrà des choix avant le vote du budget.

8. Suppression du transport à la demande à compter du 1er juillet.

Un questionnaire, lancé par la Communauté de communes, doit être distribué au plus vite pour prendre en compte les besoins des populations rurales.

9. Compte-rendu de la délégation du maire.

L'état de l'urbanisme a été examiné.

Le déneigement s'est relativement bien passé mais il faut être plus pertinent dans les endroits qui nécessitent plus de salage.

10. Bilan des commissions.

- La commission agricole va lancer la réalisation de la carte des exploitations. La SAFER a programmé une réunion sur l'impact et les enjeux des PLU.
- Les responsables du CCAS ont eu des bons retours sur la journée « rencontre animée » du 30 janvier dernier. Les enfants des écoles ont bien contribué à la réussite de cette animation. Il faudra veiller au confort dans la salle.
- Le syndicat des Eaux met en place des mesures répressives à l'encontre des usages illégaux sur les bornes à incendie qui sont exclusivement réservées aux pompiers.
- Le printemps du tourisme, le 29 mars, demande une implication, les volontaires seront les bienvenus et les associations seront sensibilisées.
La maison du tourisme reste dans les locaux de l'AGORA mais une signalisation plus conséquente sera installée prochainement.
Des vélos électriques peuvent être empruntés gratuitement auprès de l'office du tourisme de la Communauté de Commune Chamousset en Lyonnais.

La séance est close à minuit. Secrétaire Gérard DENIS. Le Maire : Nicolas MURE